

Marchés publics par voie électronique: constante progression

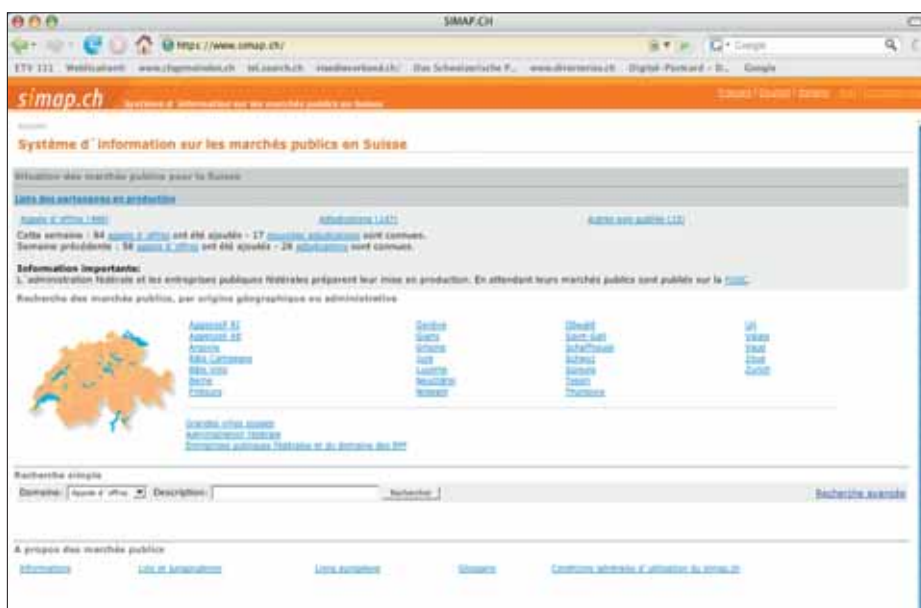
A la veille de basculer dans le nouveau millénaire, une équipe de jeunes spécialistes s'est posé la question de savoir comment les marchés engagés par les pouvoirs publics – 40 milliards par an – pourraient éviter le piège de la Feuille des Avis officiel régionale ou nationale et être traités «en ligne». L'idée d'un Système d'informations sur les Marchés Publics en Suisse (SIMAP.CH) venait de naître.

La première originalité de cette aventure c'est qu'elle est le fait de décideurs majoritairement latins – Vaud et Genève en partenariat avec les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et la ville de Lausanne – inventifs et déterminés. De cette naissance porteuse de mille espoirs nous avons parlé à l'époque («Commune Suisse», no 9/2001). Très rapidement, c'était en janvier 2002, est née l'association SIMAP.CH réunissant 23 cantons et demi-cantons, ainsi que la Confédération¹. Ce groupement représente potentiellement 95% des marchés publics suisses, soit environ 90 000 appels d'offres pour un montant total d'environ 40 milliards de francs suisses par année, toutes procédures confondues. En novembre 2002 le système d'information sur les marchés publics en Suisse (portail internet SIMAP.CH) était ouvert au public, aux entités publiques et aux entreprises Patrick Vallat, délégué aux marchés publics du canton de Genève qui fut l'un des «pères» de cette organisation aligne, avec fierté, les succès enregistrés:

- pas moins de 2000 accès journaliers au site;
- environ 70 appels d'offres et concours déposés chaque semaine;
- accès et utilisation gratuits pour toute personne ou entreprise;
- seuls les cantons et la Confédération payent une redevance, soit 25% pour la Confédération et 75% pour les cantons;
- Le budget SIMAP représentait en 2003 500 000 francs.

Les réticences se sont tuées, mais...

Cette envolée très réelle de la «ligne» SIMAP.CH implique toutefois un engagement des partenaires. Engagement humain non négligeable, formation, intégration des informations maintenues à jour: ces conditions font parfois obstacle au passage à l'acte de certains cantons partenaires. Il y a eu par ailleurs, c'était inévitable, des doutes sur le fait que le système soit suffisamment stable et fiable pour garantir l'efficacité de la mise en concu-



SIMAP.CH attire avec l'accès et l'utilisation gratuits environ 2000 personnes par jour.

«Commune Suisse»: La principale remarque faite sur le Guide pratique romand sur les marchés publics est le fait que vous n'avez pas consulté les associations professionnelles, pourquoi?

Patrick Vallat: Après dix ans de pratique de cette nouvelle législation, après les expériences du premier guide romand et du guide genevois, nous avons estimé bien connaître les revendications des entreprises et des associations professionnelles. En tant que responsable du groupe de travail et actuellement responsable de l'actualisation du Guide, j'ai soulevé de nombreuses fois la question d'une mise en consultation. A la grande majorité, les représentants des cantons l'ont refusée estimant que cette démarche aurait fait perdre un temps considérable. Il faut rappeler que le Guide traite de tous les marchés publics, même s'il est orienté dans un premier temps sur les marchés de travaux, de services et de fournitures liés à la construction. Pour nous il était important, dans une première étape, que les entités publiques harmonisent leurs pratiques. Ce qui est fait aujourd'hui. La deuxième étape consiste maintenant et pendant environ une année à mettre en pratique les documents élaborés afin de les confronter avec la réalité du terrain. Nous invitons donc toute entreprise ou association professionnelle à suggérer des propositions de complément, de suppression ou de modification. Nous souhaitons que ce Guide romand suive l'évolution de la pratique, de la jurisprudence et de la législation tant intercantonale qu'internationale. Ce qui explique pourquoi il se présente sous la forme d'un classeur dont les fiches peuvent être remplacées. L'actualisation tant papier qu'électronique est prévue tous les six mois et les personnes qui commandent le Guide reçoivent gratuitement les actualisations durant une année. On peut aussi s'abonner pour recevoir de manière continue les nouveautés. A ce jour, les propositions de modification sont jugées mineures et sans conséquence. Nous attendons des remarques plus fondées pour procéder à la première actualisation.

Propos recueillis par Robert Curtat

rence. Doutes balayés par l'expérience puisque, actuellement, plus de 50% des entreprises et plus de 80% des mandataires passent par le SIMAP.CH.

Au fil des années et sous la pression de l'évolution technologique les utilisateurs du site sont devenus plus exigeants, ce qui a conduit l'association SIMAP.CH à passer à un stade supérieur. Ce fut SIMAP 2 lancé dès 2004 dans le but de répondre à toutes les exigences des utilisateurs. Une série de hasards a conduit la Confédération à financer et diriger le remplacement de la plate-forme existante qui répondait pourtant aux demandes de la plus grande partie des consommateurs. Il y eut donc appel d'offres puis choix d'une nouvelle plate-forme, allemande en l'occurrence, et bien sûr, en cascade, les adaptations nécessaires. Le fédéralisme, avec son lot de législations non harmonisées, a compliqué à plaisir cette nouvelle étape: «Toutes les difficultés que les 'parents' du SIMAP, Genève et Vaud, avaient rencontrées entre 2000 et 2002, la Confédération y est aujourd'hui confrontée», note Patrick Vallat. On imagine qu'il n'est pas aisé de mettre tout le monde d'accord sur les spécificités des fonctions, la terminologie en quatre langues (Français, Deutsch, Italiano et English) et l'ergonomie du système. Les cantons qui exploitent aujourd'hui SIMAP 1 souhaitent un SIMAP 2 encore plus performant et plus fonctionnel. Ces contraintes pèsent évidemment sur le développement de SIMAP 2 dont l'ouverture n'est pas prévue avant la fin de cette année.

Parler d'une seule voix dans toute la Romandie

Dans la pratique, et malgré le frein représenté par l'introduction d'une nouvelle plate-forme, les utilisateurs publics aux trois niveaux – Confédération, cantons et communes – ont pu mesurer l'intérêt de la formule. L'un des points forts du système en place c'est la faculté offerte aux correspondants de télécharger les documents d'appel d'offres et de concours. L'expérience engrangée par les cantons permet à certains d'entre eux d'effacer l'étape, longtemps obligée, de la publication dans la Feuille des avis officiels régionale. D'autres ne demandent ni frais d'inscription, ni dépôt d'une demande d'inscription. Comme le souligne notre correspondant: «Du moment que l'avis d'appel d'offres est sur SIMAP.CH, que le dossier est téléchargeable et qu'il est possible de poser des questions en utilisant le système l'adjudicateur n'a qu'à attendre les offres en retour.»

D'autant que, c'est une nouveauté qu'il convient de souligner, les réponses n'émanent plus du cercle local/régional mais elle s'élargissent à des soumissionnaires



L'ouverture de chantiers sur le domaine public appelle un travail en commun des 5000 adjudicateurs en charge de ce secteur. On y travaille. (Photo: bureau Curtat)

d'autres cantons. Cette transparence est initiée par le système et soutenue par les entreprises les plus dynamiques, celles qui ne craignent pas de remettre en question leur mode de travail comme leur outil de production. En regard ces unités de production attendent de l'autorité qu'elle motive et documente son refus. C'est un «retour» que le fournisseur peut attendre de son client public et qui répond à la modernité des échanges. On n'est plus à l'époque des manches de lustrine et des 27 Feuilles des avis officielles paraissant entre deux et cinq fois par semaine.

Pour autant, SIMAP.CH ne s'est pas arrêté en chemin. Au plan romand, sa terre natale, ses initiateurs ont développé depuis le début 2003 un «guide romand» édité en juin 2005. Ce document élaboré avec soin au fil de cent réunions entre responsables a permis de faire un saut significatif dans la mesure où il possède tous les standards utiles pour tout type d'appel d'offre et de concours. De manière exhaustive, toutes les questions qui peuvent surgir entre un soumissionnaire et son correspondant public y sont traitées avec rigueur et exactitude. En résumé on peut dire que tout y est, y compris les exceptions cantonales. Avec raison, les concepteurs de ce document soulignent qu'il représente «une avancée dans les relations intercantionales qui permet de parler le même langage d'un bout à l'autre de la Romandie». Téléchargeable gratuitement sur les pages cantonales de SIMAP.CH, le guide est aussi dif-

fusé dans une forme «papier» au prix de 150 francs. Actuellement en cours de traduction en allemand il sera accessible dans cette langue au milieu de l'année 2008 en même temps qu'un CD-ROM interactif. A ce jour plus de 200 guides ont été distribués.

Au fil des années la bonne idée d'un petit groupe de hauts fonctionnaires latins est devenu un outil de travail pour une large part de l'économie helvétique. Il a aidé à franchir ce «fossé électronique» dont nous parlions hier des documents officiels¹. On lui demande aujourd'hui d'apporter une réponse technique aux 5000 adjudicateurs du domaine public appelés à travailler ensemble sur la plate-forme. Le secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) aligne cet élément, parmi d'autres, comme une des difficultés de la «montée en charge» du système. Un système qui synthétise l'ensemble des problèmes liés au fédéralisme. Et pourtant, ça marche...

Robert Curtat

¹ Les trois derniers cantons (Grisons, Glaris et Appenzel Rhodes-Intérieures) devraient rejoindre l'association d'ici fin 2008.

² Le plan d'action du 5e rapport GCSI (avril 2003), page 24, relève qu'il convient de «satisfaire le 80% des entreprises suisses qui utilisent déjà le système Internet et n'y trouvent que 20% des appels d'offres privés et publics».